

Luxembourg, le 10 FEV. 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

ADMINISTRATION COMMUNALE DE  
USELDANGE  
2, rue de l'Eglise  
**L-8706 USELDANGE**

**N/Réf.: 97715**

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 20 octobre 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le débroussaillage d'un chemin forestier sur un fonds inscrit au cadastre de la commune d'USELDANGE: section B d'USELDANGE (bei der Seitert), j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le débroussaillage sera réalisé sur le territoire de la commune d'Useldange, section B d'Useldange, au lieu-dit « bei der Seitert », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. Les travaux de débroussaillage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
3. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.
4. L'entretien de la haie adjacente se fera selon les modalités du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives.
5. Le préposé de la nature et des forêts (M. Mike van Rijen, tél : 621 202 199) sera averti avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

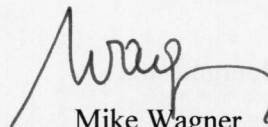
1505 .V3F 0 T

RECHERCHER  
LE PARTI  
LE PARTI

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune d'USELDANGE